

B.S.S.

Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs



Discours de Sa Sainteté Pie XII

sous forme de questionnaire

Principaux rapports

présentés au congrès

Conclusions générales

adoptées à la fin du congrès

L'apostolat laïc au Canada français

Rapport remis aux délégués

Prière composée par le Pape

pour les laïcs d'Action catholique

25 sous

L'OEUVRE DES TRACTS

MONTRÉAL

L'OEUVRE DES TRACTS

Institut social populaire

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie une brochure chaque mois, sauf en juillet et août

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.*
Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.*
R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc.* R. P. Chosssegros, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse.* R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les conditions religieuses de notre société.*
Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.*
R. P. Adélarde Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.*
Général de Castelneau
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul.* XXX
28. *Saint Jean Berchmans.* A. Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch.* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *La Compagnie de Jésus.* Ad. Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).*
R. P. d'Orsonnens, S. J.
- 33a. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).*
R. P. d'Orsonnens, S. J.
34. *Les Congrès eucharistiques internationaux.*
R. P. Archambault, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous !* Al. Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.*
F. Ananie, F. S. G.
45. *Monseigneur François de Laval.*
R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.*
S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.*
R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monseigneur Alexandre Taché.*
R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.*
R. P. Archambault, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.*
R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monseigneur Laffèche.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.*
R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.*
Abbé P.-E. Gauthier
62. *Le Recrutement des Retraitants.* XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.* Abbé H. Lecompte
65. *Saint François Xavier.* Abbé C. Rondeau
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX
71. *Saint Pierre Canisius.* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Bayat.* R. S. C. J.
73. *Nos martyrs canadiens.* P. Archambault, S. J.
74. *Les Servites de Marie.*
R. P. Lépicier, O. S. M.
75. *Les Clubs sociaux neutres.* Abbé C. Gagnon
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.*
S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.*
Dr Elzéar Miville-Dechêne
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C. R.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.*
Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.*
R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauveur.* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier !*
R. P. Archambault, S. J.
95. *Répliques du bon sens — II.*
Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C.S.V.
97. *Dimanche et Cinéma.* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturges de chez nous.* J. Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.*
R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens — III.*
Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées.* Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Misericordissimus Redemptor ».*
S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat.* Rodolphe Laplante
111. *Répliques du bon sens — IV.*
Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.*
R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne.* XXX
114. *La Retraite fermée.* Roland Millar
115. *L'Action catholique.* Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.*
R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.*
R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical.* D. B.
119. *Le Problème de la natalité.* Mussolini
121. *La Femme canadienne-française.*
Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.*
E. S. P.
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *La Sainteté.* S. S. Pie XI
127. *L'Encyclique « Mens Nostra ».* S. S. Pie XI
128. *La Destinée sociale de la femme.*
Marie-Thérèse Archambault
129. *Les retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau
130. *Le B. Albert le Grand.* R. P. Richer, O. P.
131. *La Tempérance.* I. S. G. Mgr Courchesne
132. *Les Bénédictins.*
Dom Léonce Crenier, O. S. B.
133. *La Médaille miraculeuse.*
R. P. Plamondon, S. J.
136. *La Formation d'une élite féminine.*
Marguerite Bourgeoys
137. *L'Eucharistie et la Charité.* C.-J. Magnan
138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau.*
Une Religieuse de Sainte-Croix
139. *La Tempérance — II.* S. G. Mgr Courchesne
141. *L'Ouvrier en Russie.* E. S. P.
142. *L'Action catholique.* Mgr Eugène Lapointe
143. *La Russie en 1930.* Dr Georges Lodygensky
144. *Le Scoutisme canadien-français.*
R. P. Paul Bélanger, S. J.
145. *L'Aumône.* Mgr Charles Lamarche
146. *Le Monument du Souvenir canadien.*
L'hon. Rodolphe Lemieux
153. *Un groupe de jeunesse catholique.*
Abbé Aurèle Parrot

Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs

(7 au 19 octobre 1951)

Discours du Pape

(Sous forme de questionnaire) ¹

1. Pourquoi le cœur du Pape déborde-t-il de joie?

De quelle consolation et de quelle joie déborde Notre cœur au spectacle de votre imposante assemblée, où Nous vous voyons réunis sous Nos yeux, vous Nos Vénérables Frères dans l'épiscopat, et vous aussi, chers fils et chères filles, accourus, de tous les continents et de toutes les régions, au centre de l'Église, pour y célébrer ce Congrès mondial sur l'apostolat des laïques.

2. Qu'est-ce qu'ont étudié les congressistes à ce congrès?

Vous en avez étudié la nature et l'objet, vous en avez considéré l'état présent et vous avez médité sur les importants devoirs qui lui incombent en prévision de l'avenir.

3. L'étude a-t-elle été la seule préoccupation des congressistes?

Ce furent pour vous jours de prière instante, de sérieux examen de conscience, d'échanges de vues et d'expériences. Pour conclure, vous êtes venus renouveler l'expression de votre foi, de votre dévouement, de votre fidélité au Vicaire de Jésus-Christ et le prier de féconder par sa bénédiction vos résolutions et votre activité.

1. Pour faciliter la compréhension et l'étude de cette pièce remarquable, M. l'abbé Laurent Brault, du diocèse de Saint-Jean, l'a publiée dans *le Richelieu* en lui donnant le genre questionnaire. Le texte du discours reste authentique et complet. Seules les questions en caractères gras ont été ajoutées. Nos remerciements pour avoir permis cette reproduction. (*Les éditeurs.*)

4. En quelles circonstances le Pape avait-il déjà parlé de ce sujet?

Bien souvent, au cours de Notre Pontificat, Nous avons parlé dans des circonstances et sous des aspects fort variés de cet apostolat des laïques, dans nos messages à tous les fidèles, ou en nous adressant à l'Action catholique, aux Congrégations mariales, aux ouvriers et aux ouvrières, aux enseignants et aux enseignantes, aux médecins et aux juristes, et aussi aux milieux spécifiquement féminins pour insister sur leurs devoirs actuels même dans la vie publique, et à d'autres encore.

Ce furent pour Nous autant d'occasions de traiter incidemment ou expressément de questions qui ont trouvé, cette semaine, leur place marquée à votre ordre du jour.

5. Le discours d'aujourd'hui ajoute-t-il quelque chose de nouveau?

Cette fois, en présence d'une élite aussi nombreuse de prêtres et de fidèles, tous très justement conscients de leur responsabilité dans ou envers cet apostolat, Nous voudrions, d'un mot très bref, « situer » sa place et son rôle d'aujourd'hui à la lumière de l'histoire passée de l'Église. Il n'en a jamais été absent; il serait intéressant et instructif de suivre son évolution au cours des temps écoulés.

6. Que dit-on souvent de l'Église des quatre derniers siècles?

On se plaît souvent à dire que durant les quatre derniers siècles, l'Église a été exclusivement « cléricale », par réaction contre la crise qui au seizième siècle avait prétendu parvenir à l'abolition pure et simple de la hiérarchie et, là-dessus, on insinue qu'il est temps pour elle d'élargir ses cadres.

7. Est-il conforme à la réalité historique que l'Église ait été exclusivement cléricale?

Pareil jugement est tellement loin de la réalité que c'est précisément depuis le saint Concile de Trente que le laïc a pris rang et a progressé dans l'activité apostolique.

8. Avons-nous des faits historiques d'apostolat laïque?

La chose est facile à constater; il suffit de se souvenir de deux faits historiques patents entre bien d'autres: les Congrégations mariales d'hommes exerçant activement l'apostolat des laïques dans tous les domaines de la vie publique, l'introduction progressive de la femme dans l'apostolat moderne.

9. A ce sujet, quelles sont les deux grandes figures que rappelle le Pape ?

Et il convient, sur ce point, de rappeler deux grandes figures de l'histoire catholique:

l'une, celle de MARIO WARD, cette femme incomparable que, aux heures les plus sombres et les plus sanglantes, l'Angleterre catholique donna à l'Église;

l'autre, celle de saint VINCENT DE PAUL, incontestablement au premier plan parmi les fondateurs et les promoteurs des œuvres de la charité catholique.

10. Avant la révolution française, les relations cordiales entre l'Église et l'État ne dispensaient-elles pas d'une certaine façon de l'apostolat laïque?

Il ne faudrait pas non plus laisser passer inaperçue, ni sans en reconnaître la bienfaisante influence, l'étroite union qui, jusqu'à la révolution française, mettait en relations mutuelles, dans le monde catholique, les deux autorités établies par Dieu: l'Église et l'État. L'intimité de leurs rapports sur le terrain commun de la vie publique créait — en général — comme une atmosphère d'esprit chrétien, qui dispensait en bonne part du travail délicat auquel doivent, aujourd'hui, s'atteler les prêtres et les laïques pour procurer la sauvegarde et la valeur pratique de la foi.

11. Quel facteur nouveau entre en scène au dix-huitième siècle?

A la fin du dix-huitième siècle, un facteur nouveau entre en jeu. D'une part, la Constitution des États-Unis de l'Amérique du Nord — qui prenaient un développement extraordinairement rapide et où l'Église devait bientôt croître considérablement en vie et en vigueur —, et, d'autre part, la révolu-

tion française avec ses conséquences aussi bien en Europe qu'outre-mer, aboutissant à détacher l'Église de l'État.

12. Quelles furent pour l'Église les conséquences de ces événements?

Sans s'effectuer partout en même temps ni au même degré, ce détachement eut partout pour suite logique de laisser l'Église pourvoir par ses propres moyens à assurer son action, l'accomplissement de sa mission, la défense de ses droits et de sa liberté. Ce fut l'origine de ce que l'on appelle les mouvements catholiques, qui, sous la conduite de prêtres et de laïques, entraînent, fort de leurs effectifs compacts et de leur sincère fidélité, la grande masse des croyants au combat et à la victoire. N'est-ce pas là, déjà, une initiation et une introduction des laïques à l'apostolat ?

13. A cet effet, à qui s'adresse la reconnaissance du Pape?

En cette solennelle occurrence, Nous Nous faisons un bien doux devoir d'adresser une parole de reconnaissance à tous ceux, prêtres et fidèles, hommes et femmes, qui se sont engagés dans ces mouvements pour la cause de Dieu et de l'Église et dont les noms méritent d'être cités partout avec honneur.

Ils ont peiné, combattu, unissant de leur mieux leurs efforts trop dispersés; les temps n'étaient pas mûrs encore pour un congrès tel que celui que vous venez de tenir.

14. Comment donc ces mouvements sont-ils venus à maturation au cours de ce demi-siècle?

Comment donc sont-ils venus à maturation au cours de ce demi-siècle? Vous le savez: à un rythme de plus en plus accéléré, la faille qui depuis longtemps avait séparé les esprits et les cœurs en deux partis, pour ou contre Dieu, l'Église, la religion, s'est élargie, approfondie; elle a dessiné, peut-être pas partout avec une égale netteté, une frontière au sein même des peuples et des familles.

15. Tous actuellement sont-ils contre ou pour Dieu?

Il y a bien, c'est vrai, toute une tourbe confuse de tièdes, irrésolus et flottants, pour qui la religion est peut-être encore
[387-388]

quelque chose, mais quelque chose de bien vague, sans nulle portée sur leur vie. Cette tourbe amorphe peut, l'expérience l'enseigne, se voir, un jour ou l'autre, à l'improviste, mise en demeure de prendre une décision.

16. Quelle est la triple mission de l'Église?

Quant à l'Église, elle a vis-à-vis de tous une triple mission à remplir: hausser les croyants fervents au niveau des exigences du temps présent; introduire ceux qui s'attardent sur le seuil dans la chaude et salubre intimité du foyer; ramener ceux qui se sont éloignés de la religion, et qu'elle ne peut pourtant pas abandonner à leur misérable sort.

17. Pourquoi cette belle tâche est-elle difficile pour l'Église?

Belle tâche pour l'Église, mais rendue bien difficile du fait que, si, dans son ensemble, elle s'est fort accrue, son clergé toutefois n'a pas augmenté en proportion. Or, le clergé a besoin de se réserver avant tout pour l'exercice de son ministère proprement sacerdotal, où personne ne peut le suppléer.

18. L'apostolat laïque est-il nécessaire?

Un appoint, fourni par des laïques à l'apostolat, est donc d'une nécessité indispensable.

19. En quelle circonstance l'apostolat laïque s'est-il révélé d'une précieuse valeur?

Qu'il soit d'une précieuse valeur, l'expérience de la fraternité d'armes ou de la captivité ou d'autres épreuves de la guerre est là pour le témoigner.

20. Quelles conclusions peut-on dégager de ces expériences?

Elle atteste, surtout en matière de religion, l'influence profonde et efficace des compagnons de profession, de condition, de vie. Ces facteurs et bien d'autres, dus aux circonstances de lieux et de personnes, ont fait ouvrir plus larges les portes à la collaboration des laïques dans l'apostolat de l'Église.

21. Que va traiter le Pape dans une seconde partie de sa lettre?

L'abondance des suggestions et des expériences échangées au cours de votre Congrès, comme aussi ce que Nous avons dit dans les occasions déjà mentionnées, Nous dispense d'entrer en plus amples détails sur l'apostolat actuel des laïques. Nous Nous contenterons donc de vous exposer quelques considérations qui peuvent jeter un peu plus de lumière sur l'un ou l'autre des problèmes qui se posent.

22. Dans le domaine de l'apostolat qu'y a-t-il d'obligatoire et quel est le fondement de cette obligation?

I. — Tous les fidèles, sans exception, sont membres du Corps mystique de Jésus-Christ. Il s'ensuit que la loi de nature et, plus pressante encore, la loi du Christ leur fait une obligation de donner le bon exemple d'une vie vraiment chrétienne: « *Christi bonus odor sumus Deo in iis qui salvi fiunt, et in iis qui pereunt.* Nous sommes pour Dieu la bonne odeur du Christ parmi ceux qui sont sauvés et parmi ceux qui se perdent. » (*II Cor.*, II, 15.) Tous aussi sont engagés, et aujourd'hui toujours davantage, à penser, dans la prière et le sacrifice, non seulement à leurs nécessités privées, mais encore aux grandes intentions du règne de Dieu dans le monde, selon l'esprit du *Pater noster*, que Jésus-Christ lui-même a enseigné.

23. Peut-on affirmer que tous sont également appelés à l'apostolat dans la stricte acception du terme?

Peut-on affirmer que tous sont également appelés à l'apostolat dans la stricte acception du terme? Dieu n'en a donné à tous ni la possibilité, ni les aptitudes. On ne peut exiger que se charge d'œuvres de cet apostolat l'épouse, la mère, qui élève chrétiennement ses enfants, et qui doit en outre prendre du travail à domicile pour aider son mari à nourrir les siens. La vocation d'apôtre ne s'adresse donc pas à tous.

24. Faut-il faire entrer dans l'apostolat les tâches suivantes?

Assurément, il est malaisé de tracer avec précision la ligne de démarcation à partir de laquelle commence l'apostolat des laïques proprement dit. Faut-il, par exemple, y faire

entrer: l'éducation donnée soit par la mère de famille, soit par des instituteurs et institutrices zélés dans la pratique de leur profession pédagogique; ou bien la conduite du médecin réputé et franchement catholique, dont la conscience ne transige jamais quand la loi naturelle et divine est en jeu, et qui milite de toutes ses forces en faveur de la dignité chrétienne des époux, des droits sacrés de leur progéniture; ou encore l'action d'un homme d'État catholique pour une large politique de l'habitation en faveur des moins fortunés?

25. Qu'en pensent plusieurs?

Beaucoup inclineraient vers la négative, ne voyant en tout cela que le simple accomplissement, fort louable, mais obligatoire, du devoir d'état.

26. Qu'en pense le Pape?

Nous savons pourtant la puissante et irremplaçable valeur, pour le bien des âmes, de ce simple accomplissement du devoir d'état par des millions de fidèles consciencieux et exemplaires.

27. Qu'entend-on par apostolat des laïques au sens propre?

L'apostolat des laïques, au sens propre, est sans doute en grande partie organisé dans l'Action catholique et dans d'autres institutions d'activité apostolique approuvées dans l'Église.

28. Peut-il exister des apôtres laïques en dehors de ces cadres?

Mais, en dehors de celles-ci, il peut y avoir et il y a des apôtres laïques, hommes et femmes, qui regardent le bien à faire, les possibilités et les moyens de le faire; et ils le font, uniquement soucieux de gagner des âmes à la vérité et à la grâce. Nous pensons aussi à tant de laïques excellents, qui, dans les régions où l'Église est persécutée comme elle l'était aux premiers siècles du christianisme, suppléant de leur mieux les prêtres emprisonnés, au péril même de leur vie, enseignent autour d'eux la doctrine chrétienne, instruisent de la vie religieuse et de la juste manière de penser catholique, amènent à la fréquentation des sacrements et à la pratique des dévotions, spécialement de la dévotion eucharistique.

29. Que penser de ces apôtres laïques individuels?

Vous les voyez à l'œuvre tous ces laïques; ne vous inquiétez pas de demander à quelle organisation ils appartiennent; admirez plutôt et reconnaissez de bon cœur le bien qu'ils font.

30. Que penser de l'apostolat organisé?

Loin de Nous la pensée de déprécier l'organisation ou de sous-estimer sa valeur comme facteur d'apostolat; Nous l'estimons, au contraire, très fort, surtout dans un monde où les adversaires de l'Église fondent sur elle avec la masse compacte de leurs organisations.

31. Quel danger doit éviter cet apostolat organisé?

Mais elle ne doit pas conduire à un exclusivisme mesquin, à ce que l'Apôtre appelait « *explorare libertatem*, épier la liberté » (*Gal.*, 11, 4).

32. Quels conseils pratiques y ajoute le Pape?

Dans le cadre de votre organisation, laissez à chacun grande latitude pour déployer ses qualités et dons personnels en tout ce qui peut servir au bien et à l'édification: *in bonum et aedificationem* (*Rom.*, xv, 2), et réjouissez-vous, quand, hors de vos rangs, vous en voyez d'autres, « conduits par l'esprit de Dieu » (*Gal.*, v, 18), gagner leurs frères au Christ.

II. — Le clergé et les laïques dans l'apostolat.

33. Quelles relations doit-il exister entre l'apostolat des laïques et la hiérarchie ecclésiastique?

Il va de soi que l'apostolat des laïques est subordonné à la hiérarchie ecclésiastique; celle-ci est d'institution divine; il ne peut donc être indépendant vis-à-vis d'elle. Penser autrement serait saper par la base le mur sur lequel le Christ lui-même a bâti son Église.

34. Peut-on admettre que l'apostolat laïque marche parallèlement à l'apostolat hiérarchique?

Cela posé, il serait encore erroné de croire que, dans le ressort du diocèse, la structure traditionnelle de l'Église ou sa forme actuelle placent essentiellement l'apostolat des

laïques en une ligne parallèle à l'apostolat hiérarchique, de sorte que l'évêque même ne puisse soumettre au curé l'apostolat paroissial des laïques. Il le peut; et il peut poser en règle que les œuvres de l'apostolat des laïques destinées à la paroisse même soient sous l'autorité du curé. L'évêque a constitué celui-ci pasteur de toute la paroisse, et il est, comme tel, responsable du salut de toutes ses ouailles.

35. Cette théorie détruit-elle les organismes supraparoissiaux ou supra-diocésains?

Qu'il puisse y avoir, d'autre part, des œuvres d'apostolat des laïques extraparoissiales et même extradiocésaines, — Nous dirions plus volontiers supraparoissiales et supra-diocésaines, — selon que le bien commun de l'Église le demande, c'est également vrai et il n'est pas nécessaire de le répéter.

36. Cette dépendance de l'apostolat laïque vis-à-vis de la hiérarchie est-elle absolue ou admet-elle des degrés?

Dans Notre allocution du 3 mai dernier à l'Action catholique italienne (n. 6), Nous avons laissé entendre que la dépendance de l'apostolat des laïques à l'égard de la hiérarchie admet des degrés. Cette dépendance est la plus étroite pour l'Action catholique; celle-ci représente en effet l'apostolat des laïques officiel; elle est un instrument entre les mains de la hiérarchie, elle doit être comme le prolongement de son bras, elle est de ce fait soumise par nature à la direction du supérieur ecclésiastique. D'autres œuvres d'apostolat des laïques, organisées ou non, peuvent être laissées davantage à leur libre initiative, avec la latitude que demanderaient les buts à atteindre.

37. Même si on peut admettre des degrés de dépendance, n'existe-t-il pas des limites à cette dépendance?

Il va de soi que, en tout cas, l'initiative des laïques, dans l'exercice de l'apostolat, doit se tenir toujours dans les limites de l'orthodoxie et ne pas s'opposer aux légitimes prescriptions des autorités ecclésiastiques compétentes.

38. Que veut dire l'expression « instrument aux mains de la hiérarchie » ?

Quand Nous comparons l'apôtre laïque, ou plus exactement le fidèle d'Action catholique, à un instrument aux mains de la hiérarchie, selon l'expression devenue courante, Nous entendons la comparaison en ce sens que les supérieurs ecclésiastiques usent de lui à la manière dont le Créateur et Seigneur use des créatures raisonnables comme instruments, comme causes secondes, « avec une douceur pleine d'égards » (*Sap.*, XII, 18).

39. Quelle grave responsabilité grève la conscience de la hiérarchie dans ses relations avec l'apostolat laïque ?

Qu'ils en usent donc avec la conscience de leur grave responsabilité, les encourageant, leur suggérant des initiatives et accueillant de bon cœur celles qui seraient proposées par eux, et selon l'opportunité les approuvant avec largeur de vue. Dans les batailles décisives, c'est parfois du front que partent les plus heureuses initiatives. L'histoire de l'Église en offre d'assez nombreux exemples.

40. Quel est le principe de base des relations entre ces deux apostolats ?

D'une manière générale, dans le travail apostolique, il est à désirer que la plus cordiale entente règne entre prêtres et laïques.

41. Est-il exact de parler « d'émancipation des laïques » ?

Même, à vrai dire, l'expression « émancipation des laïques », entendue çà et là, ne Nous plaît guère. Elle rend un son un peu déplaisant; elle est, d'ailleurs, historiquement inexacte. Étaient-ils donc des enfants, des mineurs et avaient-ils besoin d'attendre leur émancipation, ces grands condottieri auxquels Nous faisons allusion en parlant du mouvement catholique des cent cinquante dernières années ? Du reste, dans le royaume de la grâce, tous sont regardés comme adultes. Et c'est cela qui compte.

42. Le laïcat est-il appelé à la rescousse du clergé à cause de la défaillance de celui-ci?

L'appel au concours des laïques n'est pas dû à la défaillance ou à l'échec du clergé en face de sa tâche présente. Qu'il y ait des défaillances individuelles, c'est l'inévitable misère de la nature humaine, et l'on en rencontre de part et d'autre. Mais, à parler en général, le prêtre a d'aussi bons yeux que le laïque pour discerner les signes des temps et il n'a pas l'oreille moins sensible à l'auscultation du cœur humain.

43. Pourquoi le laïcat a-t-il donc été appelé à collaborer avec la hiérarchie?

Le laïque est appelé à l'apostolat comme collaborateur du prêtre, souvent collaborateur très précieux, et même nécessaire à raison de la pénurie du clergé, trop peu nombreux, disions-Nous, pour être en mesure de satisfaire, lui seul, à sa mission.

44. Dans quels domaines l'apostolat laïque a-t-il réalisé et réalise-t-il encore du travail pratique?

III. — Nous ne pouvons terminer, chers fils et chères filles, sans rappeler le travail pratique que l'apostolat des laïques a accompli et accomplit à travers le monde entier dans tous les domaines de la vie humaine individuelle et sociale, travail dont vous avez entre vous confronté et discuté les résultats et les expériences en ces journées: apostolat au service du mariage chrétien, de la famille, de l'enfant, de l'éducation et de l'école; pour les jeunes gens et les jeunes filles; apostolat de charité et d'assistance sous ses aspects aujourd'hui innombrables; apostolat pour une amélioration pratique des désordres sociaux et de la misère; apostolat dans les missions, ou en faveur des émigrants et des immigrants; apostolat dans le domaine de la vie intellectuelle et culturelle; apostolat du jeu et du sport; enfin, et ce n'est pas le moindre, apostolat de l'opinion publique.

45. Pourquoi le Pape félicite-t-il les congressistes?

Nous recommandons et Nous louons vos efforts et vos travaux, et par-dessus tout la vigueur de la bonne volonté et du zèle apostolique que vous portez en vous, que vous avez spontanément manifestés au cours du Congrès même,

et qui, telles de puissantes sources d'eaux vivifiantes, ont rendu fécondes ses délibérations.

46. Ne les félicite-t-il pas aussi pour autre chose ?

Nous vous félicitons de votre résistance à cette tendance néfaste, qui règne même chez des catholiques, et qui voudrait confiner l'Église dans les questions dites « purement religieuses » : ce n'est pas qu'on se mette en peine de savoir au juste ce qu'on entend par là : pourvu qu'elle se terre dans le sanctuaire et la sacristie, et qu'elle laisse paresseusement l'humanité se débattre au dehors dans sa détresse et ses nécessités, on ne lui demande pas davantage.

Il n'est que trop vrai : en certains pays, elle est contrainte de se cloîtrer ainsi ; même en ce cas, entre les quatre murs du temple, elle doit encore faire de son mieux le peu qui lui reste possible. Elle ne s'y retire pas spontanément ni volontairement.

47. Pourquoi l'Église a-t-elle le devoir de sortir « du sanctuaire de la sacristie » ?

Nécessairement et continuellement, la vie humaine, privée et sociale, se trouve en contact avec la foi et l'esprit du Christ ; il en résulte, par la force des choses, une compénétration réciproque de l'apostolat religieux et de l'action politique. Politique, au sens relevé du mot, ne veut pas dire autre chose que collaboration au bien de la Cité. Mais ce bien de la Cité s'étend fort au large et, par suite, c'est sur le terrain politique que se débattent et se dictent aussi les lois de la plus haute portée, comme celles qui concernent le mariage, la famille, l'enfant, l'école, pour Nous borner à ces exemples. Ne sont-ce pas là des questions qui intéressent au premier chef la religion ? Peuvent-elles laisser indifférent, apathique, un apôtre ?

48. Quelle doit être la limite entre l'Action catholique et la politique ?

Nous avons dans l'allocution citée plus haut (3 mai 1951, n. 5) tracé la limite entre Action catholique et action politique. L'Action catholique ne doit pas entrer en lice dans la politique de parti. Mais, comme Nous le disions aussi aux membres de la Conférence Olivaint, « autant il est louable de se tenir au-dessus des querelles contingentes qui enve-

niment les luttes des partis,... autant il serait blâmable de laisser le champ libre, pour diriger les affaires de l'État, aux indignes ou aux incapables » (Disc., 28 mars 1948). Jusqu'à quel point l'apôtre peut-il et doit-il se tenir à distance de cette limite? Il est difficile de formuler sur ce point une règle uniforme pour tous. Les circonstances, la mentalité ne sont pas les mêmes partout.

49. Quel a été le but du congrès en général?

Nous agréons vos résolutions avec plaisir; elles expriment votre ferme bonne volonté de vous tendre la main les uns aux autres par-dessus les frontières nationales, pour arriver pratiquement à une pleine et efficace collaboration dans la charité universelle.

50. Quel rôle peut jouer la puissance de l'Église dans la réalisation de ce congrès?

S'il est une puissance au monde capable de renverser les mesquines barrières de préjugés et de partis pris, et de disposer les âmes à une franche réconciliation et à une fraternelle union entre les peuples, c'est bien l'Église catholique. Vous pouvez vous en réjouir avec fierté. A vous d'y contribuer de toutes vos forces.

51. Quel est le souhait final du Pape aux congressistes?

Pourrions-Nous donner à votre Congrès une meilleure conclusion qu'en vous redisant les admirables paroles de l'Apôtre des nations: « Du reste, mes frères, soyez dans la joie, rendez-vous parfaits, encouragez-vous les uns les autres, ayez un même sentiment, vivez en paix, et le Dieu d'amour et de paix sera avec vous. » (*II Cor.*, XIII, 11.) Et lorsque l'Apôtre conclut: « Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous » (*ib.*, 13), il exprime cela même que toute votre action cherche à porter aux hommes. Que ce don remplisse aussi vos propres âmes et vos cœurs.

Que ce soit Notre souhait final! Dieu veuille l'exaucer et vous combler, vous et tout l'univers catholique, de ses meilleures grâces, en gage desquelles Nous vous donnons, dans toute l'effusion de Notre cœur, Notre Bénédiction apostolique.

Les principaux rapports du Congrès¹

LE MONDE D'AUJOURD'HUI ET L'APOSTOLAT DES LAÏQUES

L'honneur de faire le premier exposé revint à bon titre à Mgr Cardijn, fondateur de la J. O. C. Après avoir exposé la situation matérielle et religieuse du monde actuel et sa tendance à l'unification résultant des progrès modernes, il montre combien ce travail d'unification est dans le plan du Créateur :

« L'unification de l'humanité, *grâce aux progrès scientifiques, répond, en effet, au plan d'amour du Créateur.* Dieu a fait l'humanité une, à son image et à sa ressemblance. Il a confié à l'homme la gérance de la terre et l'exploitation de toutes ces forces, de toutes ces énergies et de toutes ces richesses, pour qu'elles proclament sa gloire et servent à rendre l'humanité tout entière de plus en plus participante à la vie de Dieu et au règne de Dieu, sur la terre comme au ciel, dans le temps et dans l'éternité.

« Les progrès des sciences et des techniques, loin de s'opposer à ce règne d'amour et de gloire, *permettent aujourd'hui, à la lettre, d'en porter le message et d'en assurer la réalisation auprès de tous les peuples et jusqu'aux extrémités de la terre.* Ils sont et doivent être les moyens puissants d'apostolat missionnaire, les messagers et les réalisateurs du plan d'amour de Dieu ! »

Mais, ajoute aussitôt le vénérable prélat :

« Les oppositions qui se développent dans le monde sont aussi, hélas, les conséquences et les répercussions de plus en plus tragiques du *péché de l'humanité*, du refus d'accepter le plan d'amour de Dieu. Toutes les misères, toutes les souffrances, tous les malentendus, dans un enchevêtrement de réactions de plus en plus inextricable, ne sont que l'aboutissement d'erreurs, de passions et d'abus qui menacent d'engloutir le monde et l'humanité dans un nouveau déluge de feu et de sang. »

1. Dans l'impossibilité de reproduire *in extenso* l'ensemble des rapports où les répétitions étaient inévitables, nous donnons ici un aperçu des différents exposés qui ont été faits au cours du Congrès. Chacun des éminents rapporteurs y apporte son point de vue, une mise en relief de telle ou telle particularité de l'action apostolique des laïques. (Cette note accompagnait la publication de ces résumés dans la *Documentation catholique* qui nous a aimablement autorisés à les reproduire. — LES ÉDITEURS.)

Quel est le rôle de l'Église devant les transformations du monde moderne ? Elle doit non seulement s'y adapter, mais guider le mouvement pour le purifier et le surnaturaliser ; et elle le fera par les laïques, apôtres convaincus de leur foi et de leurs devoirs de chrétiens :

« L'heure de l'unification de l'humanité et du monde, par les progrès de la science et de la technique, est l'heure de l'extension et de l'intensification de la mission du Christ et de l'Église à la mesure de cette unification, de ces progrès, non seulement en les utilisant, mais en les inspirant, en les purifiant et en les surnaturalisant.

« L'heure de l'unification du monde est surtout l'heure de l'extension et de l'intensification de l'apostolat des laïques à l'échelle et à la mesure de ce monde nouveau. [...]

« Cet appel à l'apostolat laïque, *apostolat individuel et apostolat organisé*, dans tous les domaines comme sur tous les plans, n'est pas une solution d'opportunisme, n'est pas une manifestation de cléricalisme, de peur et de panique. Il n'est qu'un *rappel de la mission essentielle et totale de l'Église* : rappel que les circonstances historiques et providentielles rendent tellement urgent et sacré. C'est toute la notion de l'Église qui y est engagée, et même toute la notion de l'homme et du chrétien.

« Chaque chrétien, chaque catholique, de par son Baptême, doit être *un apôtre et un missionnaire* ; il a une vocation apostolique et missionnaire. Chaque homme est appelé par Dieu à l'existence et à la vie et à une collaboration à son œuvre créatrice et rédemptrice. La vocation terrestre est une vocation apostolique et missionnaire ; les problèmes soulevés par la science, la technique, la culture, à tous les stades comme dans tous les domaines, ne sont pas simplement des problèmes de chimie, de physique, de biologie ou de technique ; ce sont des problèmes humains, des problèmes de vie humaine, de destinée humaine... [...]

« C'est par la présence « agissante » de pionniers pleinement conscients de leur double vocation chrétienne et humaine, — décidés à assumer entièrement leurs responsabilités et à ne connaître ni trêve ni repos jusqu'à ce qu'ils aient transformé leur milieu de vie selon les règles de l'Évangile, — c'est par cette œuvre positive, constructive, que l'Église pourra étendre son action vivifiante à des millions d'âmes

qu'elle entoure d'une si ardente et si maternelle sollicitude; et c'est à cette tâche sublime que sont appelés à contribuer les chrétiens formés à l'apostolat... »

Mais cet apostolat, Mgr Cardijn le note d'une manière précise, pour être fructueux, doit se faire dans l'Église:

« Tout ce Congrès servira à préciser ce lien essentiel, fondamental, entre l'action laïque, l'apostolat laïque et la hiérarchie et la vie de l'Église. L'apostolat laïque ne crée pas une nouvelle Église, n'introduit pas de nouvelles structures dans l'Église, ne confie pas une nouvelle mission à l'Église dans le monde. L'Église et l'apostolat laïque ne sont pas deux choses séparables. *L'apostolat des laïques, c'est la vocation à la foi chrétienne des laïques* dans l'Église et dans le monde... »

LES BASES DOCTRINALES DE L'APOSTOLAT DES LAÏQUES

Mgr Gracias, archevêque de Bombay, dans un exposé des plus remarquables, mettra l'accent sur l'obligation pour chaque chrétien d'être apôtre et sur la doctrine du Corps mystique du Christ, qui est le fondement de cet apostolat.

« L'apostolat des laïques n'est pas un luxe de dévotion ni un travail surérogatoire, c'est un devoir qui incombe à chacun de nous dans la mesure de ses moyens... Il y a beaucoup de catholiques qui sont sincèrement, mais faussement convaincus que, non seulement il n'y a aucune obligation pour eux à faire de l'apostolat, mais encore que c'est là une affaire qui ne les concerne pas. On ne dira jamais assez que la participation des laïques à l'apostolat n'est pas une question laissée au libre choix de chacun, mais que c'est une question d'obligation. On peut choisir sa forme d'apostolat suivant ses aptitudes et les circonstances, mais on doit choisir.

« Il est nécessaire de faire remarquer, sur ce point, que l'Action catholique (ce à quoi se réfèrent expressément les récents documents pontificaux) n'est pas tout l'apostolat laïque. Plus fondamental que l'apostolat officiel et institutionnel et antérieur à lui est l'apostolat personnel général auquel chacun est appelé par le fait même qu'il est chrétien. Avant de recevoir le « mandat » qui, d'une certaine manière, insère son action dans l'apostolat hiérarchique de l'Église, le chrétien a reçu le Baptême et la Confirmation, qui impliquent une mission personnelle d'être apôtre *ex spiritu*, selon les

inspirations de la grâce, son état de vie et les circonstances extérieures. L'Action catholique, en conséquence, ne crée pas l'apostolat laïque, mais elle l'assume. Par le mandat, la hiérarchie reconnaît l'action de la laïcité, qui ainsi, de purement privée qu'elle était, devient une institution officielle de droit public. Le mandat ne confère pas un nouveau pouvoir (comme le fait la prêtrise), ni une participation à l'autorité de l'Église dans ses fonctions d'enseignement et de gouvernement; il confie à un groupe de laïques un secteur défini de la mission pastorale de la hiérarchie. »

C'est dans la doctrine du Corps mystique que cet apostolat prend son fondement:

« Une compréhension plus profonde et plus complète de la vocation chrétienne doit constituer une des bases doctrinales de l'apostolat laïque. La renaissance de la doctrine du Corps mystique du Christ et la magnifique ferveur qu'elle éveille, même dans les âmes les plus simples, nous fait prendre conscience de cette négligence universelle qui l'a laissée comme un talent enfoui dans le sol et ne portant pas de fruits. Car sa mise en lumière a grandement aidé à corriger un concept inadéquat de la vocation chrétienne en nous faisant comprendre plus profondément le rôle de l'Église. Par là, mieux nous comprenons ce qu'est l'Église — non comme elle est pour ses adversaires (dans le passé on a beaucoup trop insisté sur cet aspect), mais comme elle est en elle-même, — mieux nous saisissons l'esprit qui lie ses communicants externes en un tout vivant, plus nous aurons un concept clair de la vocation chrétienne et de ses apports dans notre vie de tous les jours, tant individuelle que sociale.

« En considérant l'Église de cette façon, on voit que chacun de nous est plus intimement rattaché à tout autre membre de l'Église par la vie de la grâce qu'à sa propre mère par la vie de la nature; notre relation au Christ apparaît comme plus intime que la relation naturelle d'un frère à un frère, ou même que celle des enfants à leurs parents. »

C'est à la lueur de cette doctrine que le chrétien doit envisager son action dans le monde qui l'entoure, qu'il doit également considérer la vie de l'Église et les sacrements.

Cependant, à la base de l'Action catholique il faut placer la sainteté personnelle de ses membres, comme le rappelle

Pie XII dans sa Lettre aux catholiques d'Allemagne du 16 août 1950: « Pour autant nécessaire que soit l'organisation, peu est fait par la simple mise sur pied d'une organisation; car l'élément décisif est la personne du chrétien, profondément enraciné dans la foi et inspiré par la foi. »

Et Mgr Gracias continue:

« Foi et prière, ce sont là les points capitaux des exhortations du Saint-Père à toutes les organisations laïques; il s'ensuit que pour former des bons chrétiens, ce qui est requis avant tout, c'est une solide instruction: prédications dogmatiques, réalisation personnelle des grandes réalités, qui sont l'essence du message chrétien, bien que si négligées dans les chaires et les écoles: notre glorieuse vocation, les merveilles de la grâce sanctifiante et de la Rédemption, notre union intime avec le Christ, etc. »

Il conclut ainsi:

« Si, jusqu'ici, l'apostolat laïque n'a pas réussi autant qu'on l'aurait désiré, si on a de plus en plus l'impression que peut-être il y a quelque chose de défectueux dans nos méthodes d'organisation de l'élément laïque, que l'on note bien clairement qu'aucun amoncellement d'organisations ne produira l'effet désiré tant que nos chrétiens n'auront pas des idées claires de l'apostolat laïque, des idées qui ne restent pas à la surface de leur esprit, mais qui y soient profondément incrustées. C'est Péguy qui a dit: « Quand une idée prend un corps le résultat est une révolution. » L'idée peut seulement prendre corps si elle s'inspire du bon motif et si elle est suivie de la préparation nécessaire. »

NATURE DE L'APOSTOLAT DES LAÏQUES

S. Ém. le cardinal Gaggiano, évêque de Rosario (République Argentine), insistera sur la nécessité pour l'apostolat laïque de s'exercer en dépendance de la hiérarchie. Apostolat vient de apôtre et, actuellement, dans son sens habituel et ordinaire, ce mot désigne l'activité propre des successeurs des apôtres. L'apostolat des laïques, pour être fécond, ne peut être qu'une participation à cet apostolat, en prenant le mot « participation » dans le sens où l'entend saint Thomas: « Dieu seul est l'Être par son essence propre, tous les autres

[387-388]

êtres n'existent que par participation¹. » Il en résulte que : « Si le lien qui unit le laïcat apostolique à la hiérarchie vient à manquer, toute possibilité d'apostolat laïque est annulée; l'apostolat laïque ne peut exister comme tel s'il n'est pas l'apostolat de la hiérarchie étendu et développé à travers les membres du Corps mystique animés et orientés par son chef. »

Citons, pour terminer, la conclusion du cardinal Gagliano :

« 1. L'Action des laïques dans deux formes diverses (Action catholique et action des catholiques) exige qu'un lien réel et nécessaire les unisse et les relie à la hiérarchie de l'Église.

Ce lien nécessaire implique la dépendance, la subordination à l'autorité pastorale et à l'autorité doctrinale de l'Église. Cela signifie que dans la collaboration des laïques à l'apostolat de l'Église la subordination et la dépendance des laïques vis-à-vis de la hiérarchie équivaut à l'*unité*. C'est la dépendance des rameaux de la vigne qui signifie l'union vitale du rameau sur la vigne.

2. L'unité de l'apostolat des laïques est donc radicalement fondée sur la hiérarchie.

3. C'est dans la charité fraternelle lumineuse et compréhensive que se fonde l'unité des diverses formes de l'apostolat des laïques entre eux, au moyen de la coordination.

Il importe de rappeler, finalement, que tout cela suppose une sérieuse et progressive formation des catholiques à la vie chrétienne et apostolique. »

FORMATION DES LAÏQUES À L'APOSTOLAT

Mgr Siri, archevêque de Gênes, passe en revue les différentes formations qui doivent être données à chaque branche d'apostolat : apostolat en général, apostolat individuel, organisé ou spécialisé, formation des dirigeants.

Il insiste sur quatre éléments constitutifs de la vie intérieure spécialement nécessaires pour celui qui veut être un apôtre dans le monde : l'esprit de foi, l'humilité, le sens de l'Église et l'esprit de sacrifice.

1. *Sum. Theol.*, I^a pars, q. LXI, a. 1.

Retenons ici ce qu'il dit à propos de l'humilité:

« *L'humilité*. Sans elle — poussée, s'il le faut, jusqu'à l'héroïsme — la pleine soumission à l'Église n'existerait pas. Sans l'humilité, la porte est ouverte aux plus grands ennemis de l'apostolat, qui sont: la vanité, l'illusion et la démoralisation. Sans l'humilité, on n'atteint jamais le point de juste et fécond équilibre dans les rapports avec les collaborateurs rencontrés nécessairement dans l'apostolat. Sans l'humilité de se taire, d'accepter et — à certains moments — de céder et de disparaître, on ne peut avoir de collaborateurs constants dans l'apostolat. [...]

Les dissentiments et les factions ne peuvent être vaincus que par l'humilité. L'humilité laisse le terrain libre à Dieu et à sa sainte grâce, et alors les initiatives atteignent au maximum de leur efficacité... »

Les dirigeants doivent recevoir une formation tout particulièrement soignée:

« Une des premières conditions de la réussite des associations et des mouvements réside dans la personnalité des dirigeants, et, par conséquent, en règle générale, dans leur formation préliminaire.

La formation des dirigeants est donc le problème principal, car elle résoud *per capita*, et dans leur principe, nombre d'autres problèmes. Cette tâche incombe aux dirigeants en charge et à leurs assistants, ou à ceux qui préparent la fondation d'une association ou d'un mouvement. »

Et l'archevêque de Gênes termina par ces mots:

« La formation des laïques à l'apostolat doit toujours partir de cette conviction, ancrée chez eux, qu'il n'y a pas de meilleur moyen, à parité des conditions, pour donner une réelle valeur à leur vie, que de la dépenser, par-delà les devoirs propres à chacun, pour l'avènement du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

LE RÔLE DES SYNDICATS CHRÉTIENS

M. Pierre Serrarens, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, met en valeur le rôle des syndicats chrétiens dans le travail de rechristianisation des milieux de travail. Il rappelle que:

« Toute la nature, toute la création de Dieu a l'homme pour clé de voûte... Comme l'homme doit vivre en société,

il se doit de créer une société qui réponde aux besoins de sa propre nature et qui donc ouvre, pour l'homme, toutes les possibilités d'atteindre sa fin qui est de glorifier Dieu. »

Pour créer une telle société, l'individualisme aussi bien que le collectivisme ont donné la preuve de leur incapacité. Ce qu'il faut avant tout, c'est supprimer le prolétariat, car il n'y aura pas d'ordre social « tant qu'il y aura encore un groupe, formant une grande majorité de la population, qui reste en dehors du circuit, qui n'a pas sa place propre, qui ne peut pas prendre racine ».

Les syndicats chrétiens, et la coopération des travailleurs et des employeurs qu'ils préconisent, ont là un rôle de premier plan à jouer.

« Le *Mouvement syndical* est une organisation qui a des conceptions sur l'avenir en ce qui concerne la place des travailleurs dans la société et l'ordre social lui-même.

C'est pourquoi les Papes ont compris que l'*influence* chrétienne sur ce nouvel ordre devait s'exercer par un syndicalisme qui accepte comme base les principes chrétiens. Le syndicat chrétien peut toujours collaborer — et il est prêt à le faire — avec d'autres syndicats pour la réalisation de revendications justifiées, mais il est autonome, il peut juger lui-même si telle ou telle proposition est justifiée. Toute la valeur de la doctrine sociale chrétienne devient fumée si les chrétiens sont compris dans des organismes dont la majorité rejette les idées chrétiennes ou dans lesquels les démagogues ont beau jeu à imposer leurs revendications à la masse amorphe.

Dans nos pays, où une grande partie de la population ne vit plus des principes chrétiens, le pluralisme syndical s'impose.

Le syndicat, les syndicats sont des éléments constructeurs: ils construiront le nouvel ordre social. Le feront-ils seuls? L'idée de *Quadragesimo anno* — c'est, au fond, la même idée qui, depuis l'Union de Fribourg, a toujours travaillé les esprits chrétiens et qui avait été formulée en 1922 par la Confédération internationale des syndicats chrétiens dans son programme — c'est l'organisation de la vie économique sur la base de la coopération des travailleurs et des employeurs.

Cette idée est la continuation des conventions collectives qui, basées sur la collaboration contractuelle, ont préparé la collaboration institutionnelle des syndicats ouvriers et des associations d'employeurs dans les « *ordines* », qui dirigeront l'ensemble de la branche d'industrie et qui seront coordonnés dans un organe central dominant l'économie du pays.

La réalisation de cette idée crée des organes de droit public, sous la surveillance de l'État, qui, gardien du bien commun, a un droit de regard, tout comme il contrôle les provinces et les communes en leur laissant une certaine autonomie. »

Le but suprême de cette tâche de réforme des institutions, il ne faut pas le perdre de vue, c'est le respect de la personne humaine: « Après tout, dit le Dr Carrel, c'est le développement de la personne humaine qui est le but suprême de la civilisation », et M. Serrarens ajoute:

« Car c'est la personne humaine qui reflète le soleil du Créateur. »

POUR UN ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN

M. Charles Flory, président des Semaines sociales de France, montre le rôle qui incombe aux apôtres laïques, eux qui sont dans le monde sans être du monde, dans le travail d'expansion de la charité chrétienne. Levain dans la pâte, ils sont appelés à répandre cette charité autour d'eux, ce sera là leur façon la plus efficace de travailler à l'établissement d'un monde meilleur; de son intéressant exposé nous extrayons les passages suivants particulièrement significatifs: il met d'abord en garde contre deux erreurs qui ne tiennent pas compte du caractère essentiellement dynamique du progrès social:

« La première consiste dans la nostalgie d'une époque révolue — la chrétienté du moyen âge, par exemple, — où un relatif équilibre semble avoir été atteint sur des structures définitivement dépassées. C'est s'attarder en de vains regrets. Le progrès est partie constituante de l'ordre social. On ne peut l'arrêter, encore moins le méconnaître, sous prétexte de sauvegarder un ordre temporaire qui n'épuise point les possibilités offertes à l'homme par l'état des techniques. Des périodes heureuses, où s'est épanouie la chrétienté, gardons

le souvenir d'une étape transitoire, dont le succès doit nous servir d'exemple et d'encouragement.

La seconde erreur, qui est aussi une tentation, c'est de croire à la réalisation terrestre d'un ordre définitif qui mériterait, de ce fait, le sacrifice de nos libertés essentielles. Telle est la perspective ouverte aux masses par le marxisme après que l'avènement au pouvoir du prolétariat aurait mis fin à la lutte des classes. La fascination qu'exerce sur les esprits ce rêve eschatologique traduit bien la volonté de dépassement éveillée chez l'homme par le christianisme. Mais cette volonté, nous le savons, ne s'incarnera jamais qu'en des formules inadéquates, et, faute d'admettre cette relativité, elle aboutit à créer des mythes masquant, en définitive, des intérêts individuels ou collectifs. C'est ainsi qu'au nom de la justice, la lutte des classes a pu être présentée comme une loi historique, et que la force est si souvent considérée comme créant le droit.

Et pourtant, cette réserve des chrétiens devant la perspective d'un ordre définitif ne comporte aucune attitude de découragement. Nous savons bien que sous des apparences diverses la nature humaine reste semblable à elle-même. Mais nous savons aussi que les structures sociales sont susceptibles de progrès et nous avons conscience que, de déséquilibre en déséquilibre, l'humanité se rapproche de son idéal transcendant de justice. Et qu'ainsi se prépare, la grâce aidant, l'avènement du royaume de Dieu qui, pour nous chrétiens, est le véritable sens de l'histoire. »

Ce facteur de dynamisme, c'est la charité :

« Faute de charité, les hommes ont tendance à isoler certaines requêtes de la justice, à donner une valeur exclusive à telle réalité partielle qu'ils transforment en mythe. Forts de la charité, ils cherchent à assumer toutes les exigences de la justice, à tenir compte de toutes les réalités, sans considération de classes, de frontières ou de races. Le sens réaliste est la marque d'une charité authentique. »

Faute de charité, les hommes sont impatients et s'abandonnent aux chimères des solutions de force : guerre ou lutte des classes, ou les deux à la fois. Forts de la charité, ils poursuivent la réalisation d'un ordre social avec opiniâtreté et courage, sans récuser le combat nécessaire quand l'impose

la justice, mais en gardant le respect et l'amour même des ennemis.

Faute de charité, le progrès social est poursuivi par des méthodes de contrainte, qui constituent souvent de nouvelles et pires oppressions. Il faut la force médiatrice de l'amour pour la réalisation de la justice dans la liberté. »

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Mlle Catherine Schaefer, membre du bureau de la N. C. W. C. pour les relations avec l'O. N. U., nous donne des renseignements intéressants sur les organisations internationales et particulièrement les organisations catholiques dont elle nous décrit les activités :

« Parmi la centaine d'organisations internationales représentant toutes les variétés d'intérêts, qui ont maintenant un statut consultatif dans le Conseil économique et social des Nations Unies, six sont catholiques. Elles comprennent tant des groupes spécialisés que des organisations groupant de larges catégories de catholiques, réunies par des intérêts communs.

Du premier groupe font partie : « L'Union catholique internationale pour le service social » (Union des écoles catholiques de service social et des associations internationales de travailleurs sociaux), la « Caritas Internationalis » (qui groupe les organisations de charité et s'intéresse aux problèmes de bien-être social et aux réfugiés), et l'Union internationale de la presse catholique, qui réunit les éditeurs, journalistes et directeurs d'agence de presse.

Dans le deuxième groupe d'organisations se trouvent : l'Union internationale des Ligues de femmes catholiques, qui compte 36 millions d'affiliées dans leurs organisations nationales et internationales ; les Jeunes Travailleurs Chrétiens, qui mettent en pratique la conception chrétienne du travail (assistance et éducation des jeunes travailleurs) ; et finalement, « Pax Romana », qui groupe deux organisations, une d'universitaires et l'autre d'intellectuels.

Toutes ces organisations ont pour but spécifique d'influencer la vie internationale selon les principes chrétiens ; par conséquent, promouvoir et défendre la loi naturelle, la

morale, les droits de l'Église, les droits de l'homme, en particulier ceux de la famille et le droit d'association.

La Confédération internationale des syndicats chrétiens, composée de syndicats tant catholiques que protestants, pourrait aussi être mentionnée ici, car elle a déclaré formellement devant les Nations Unies vouloir suivre la doctrine sociale chrétienne; il lui a été accordé le statut consultatif, que les Nations Unies réservent aux plus importants des groupements économiques internationaux.

Comment ces organismes influent-ils sur les travaux des Nations Unies? Principalement par: des informations et des conseils au secrétariat pour la préparation des études du Conseil économique et social et de ses Commissions, des memoranda écrits, des interventions orales, des conversations et des échanges d'idées avec des représentants gouvernementaux auprès des Nations Unies, des échanges de vues avec d'autres organismes consultatifs non gouvernementaux. »

Pour terminer, Mlle Schaefer a parlé de l'œuvre du Centre d'informations constitué à Genève en 1949 dans le but de renseigner les organisations internationales catholiques sur les activités des différentes nations; ce Centre maintient un échange continu d'informations avec d'autres Centres, notamment le N. C. W. C. pour les affaires concernant les Nations Unies.

PRÉSENCE ET RESPONSABILITÉ DES CATHOLIQUES DANS LA VIE INTERNATIONALE

Après avoir souligné à son tour la tendance actuelle du monde à l'unité, ses efforts progressifs vers une dernière étape qui serait l'établissement d'un seul corps politique organisé aux dimensions mondiales, mais toujours respectueux des variétés de chaque nation, le professeur Ramon Sugranyes de Franch, secrétaire général de *Pax Romana*, situe le rôle des catholiques dans ce mouvement: il faut étendre notre apostolat et lui donner des dimensions mondiales; être catholique, c'est être capable de mettre la réalité universelle au-dessus des égoïsmes et du nationalisme, comme le rappelait Mgr Montini lors de la réunion préparatoire de ce Congrès; il y a contradiction entre foi universelle et mentalité nationaliste.

Notre action sur le plan international doit s'exercer d'abord dans l'ordre intérieur, spirituel, le premier rôle du chrétien dans la vie internationale est « d'y introduire un rayon de plus de la divine charité ».

En outre, comme le souligne le rapporteur :

A cette action « intérieure » d'apostolat proprement dit, s'ajoute une action extérieure, tournée vers le monde que nous voulons rendre meilleur. Le message chrétien illumine et purifie toutes les valeurs humaines et sociales. Ce que le monde cherche dans l'angoisse, disait S. S. Pie XII, est une « assise sur quoi bâtir un ordre temporel ». Une telle assise ne pourra être que spirituelle, car on ne bâtit pas durablement du temporel sur du temporel. Bien plus encore que les nécessités économiques et militaires — en dépit des apparences, — ce sont les forces idéologiques qui mènent le monde.

D'où la responsabilité accrue des catholiques. L'assise spirituelle que le monde cherche, c'est à nous de la fournir, nous qui possédons « le terrain solide des certitudes spirituelles élémentaires. Et cela est vrai sur le plan international comme dans tous les autres ordres de la vie sociale ».

LA FONCTION DE L'ASSISTANT ECCLÉSIASTIQUE

Dans un remarquable exposé, Mgr Courbe, évêque titulaire de Castoria, auxiliaire de Paris et secrétaire général de l'Action catholique française, traite une question d'importance pour l'apostolat des laïques, celle de la formation des assistants ecclésiastiques, ces apôtres des apôtres sur les épaules desquels repose la formation spirituelle des membres de l'Action catholique.

Le prêtre qui forme des laïques à l'apostolat, qui appelle des laïques à participer à l'apostolat de la hiérarchie pour qu'il soit plus efficace et qu'il pénètre plus avant dans tous les milieux de vie, doit d'abord croire lui-même à la nécessité de cette collaboration des laïques. Mgr Courbe cite ce passage de l'Encyclique *Quadragesimo anno* qui dit si clairement le besoin qu'a l'Église des laïques :

« Pour ramener au Christ ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut, avant tout, recruter et former dans leur sein même des auxiliaires de l'Église qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations, qui sachent parler à leurs

cœurs dans un esprit de fraternelle charité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers, seront des ouvriers; les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants. »

Que les assistants ecclésiastiques n'oublient pas que les laïques ont reçu un mandat de la hiérarchie, que, par conséquent, ils respectent scrupuleusement l'action propre du laïcat. Ici encore, Mgr Courbe s'efface devant la parole du Pape, il cite ce passage d'un discours de S. S. Pie XII prononcé le 3 mai 1951 devant des dirigeantes et des membres de l'Action catholique féminine:

« Afin que l'assistance à vos associations féminines soit vraiment sainte et fructueuse, que les prêtres, avec intention et discrétion délicate, laissent complètement aux dirigeantes, et en tout cas aux soins et aux mains de femmes religieuses et instruites, ce que celles-ci peuvent faire par elles-mêmes, même parfois mieux, en bornant d'eux-mêmes leur action au ministère sacerdotal. »

Et Mgr Courbe ajoute:

« Par conséquent, pas de cléricanisme, ne pas traiter les laïques en mineurs; savoir écouter, faire confiance, ne jamais briser l'élan par autoritarisme ou ironie. »

Il précise cependant qu'il y a des nuances à observer suivant qu'il s'agit d'un milieu d'adultes ou d'un milieu de jeunes. D'autre part, l'autorité du prêtre doit être marquée davantage s'il s'agit de mouvements d'Action catholique générale, orientés vers une activité apostolique paroissiale, que s'il s'agit d'Action catholique spécialisée équipée en vue de la christianisation de milieux de vie, auquel cas l'assistant doit tenir compte du fait que le laïque évolue dans un milieu où il jouit d'une compétence propre dont il convient de respecter le libre exercice.

C'est aux assistants spécialement qu'incombe la tâche de former des apôtres parce que...

« Seuls ceux qui sont, par les saints Ordres, ministres du Christ et dispensateurs des mystères de Dieu, possèdent ce qui est nécessaire pour s'en acquitter¹. »

1. Lettre de Pie XI à l'épiscopat argentin (4-2-1931).

Dans ce but, ils doivent leur donner :

1° Une formation intellectuelle :

« Étude de la doctrine : étude vivante, adaptée aux besoins, aux capacités de chacun, aux problèmes du milieu. »

Et, citant Mgr Guerry :

« Il faut sans cesse repenser ces problèmes théologiques en fonction des différents milieux auxquels on s'adresse. S'imaginer qu'on peut se servir des mêmes clichés, présenter les mêmes thèmes dans les groupements les plus différents, c'est s'exposer à un échec complet. On n'atteindra les âmes qu'en s'imposant ce dur labeur d'une perpétuelle mise au point dans l'intelligence des vérités de la foi, pour les rendre plus saisissables et applicables à la vie réelle des laïques, à leur milieu, à leur degré de culture. »

2° Une formation apostolique :

« Veiller, à cet égard, à ce que les activités de l'Action catholique ne se déplacent pas du plan spirituel sur le plan uniquement temporel ; rappeler, avec le cardinal Gasparri, « qu'il s'agit d'une activité qui reçoit sa spécification, non « pas d'une fin matérielle et terrestre, mais spirituelle et céleste ; « non pas d'une fin politique, mais religieuse ¹. »

3° Une formation spirituelle :

« La formation spirituelle est capitale, surtout pour ceux qui sont appelés à devenir les militants et les chefs : sans elle, c'est-à-dire sans humilité, sans charité, sans union à Dieu ni oraison, sans vie sacramentelle, sans récollections, sans retraites, aucun fruit spirituel, « airain sonnante, cymbales retentissantes » ; pas de persévérance, découragement, manque d'entente entre les membres des associations et les associations elles-mêmes, déviations doctrinales, évasion de la hiérarchie, laïcisation. »

« En somme, l'assistant ecclésiastique est avant tout un éducateur, un modèleur d'âmes, l'éducateur des éducateurs, l'apôtre des apôtres, l'âme de l'association. » (Mgr Civardi.)

« Éducateur s'efforçant de procurer à l'apôtre laïque un véritable épanouissement de sa personnalité afin de lui permettre de remplir sa mission providentielle. »

1. Lettre aux Ordinaires d'Italie (2-10-1922).

L'assistant ecclésiastique doit s'efforcer de faire passer en lui les besoins et les aspirations des laïques dont il assume la formation; citant de nouveau Mgr Guerry:

« L'assistant ecclésiastique doit:

1° Connaître les besoins et les aspirations, les difficultés et les obstacles, les possibilités et les ressources des différents milieux. Or, le prêtre, de lui-même, ne les connaît pas. Quel que soit son milieu d'origine, de nombreuses années de Séminaire ont mis des distances entre lui et son milieu. Lorsqu'il revient dans le ministère, il n'a plus les mêmes préoccupations. En tout cas, même s'il avait personnellement gardé le contact, il ne connaîtrait pas les différents autres milieux auxquels appartiennent ceux qu'il a mission de conduire au Christ. C'est par les laïques qu'il apprendra à connaître la matière de leur vie: il les fera parler, il saura les écouter, il les amènera eux-mêmes, par ses questions, à observer, à voir, à juger leur propre milieu de vie.

2° Comprendre, c'est-à-dire avoir l'intelligence de leur vie réelle — *intus legere*, lire dedans, — être « compréhensif », comme on dit aujourd'hui, par un grand effort de charité pour s'oublier, se détacher de son moi, entrer dans la pensée, les soucis, les difficultés, les aspirations des autres. »

Aussi, pour être à la hauteur d'une telle tâche, un gros effort de sanctification personnelle est exigé de l'assistant ecclésiastique:

« Nécessité d'un grand esprit d'abnégation. Ne point imposer ses vues personnelles, s'effacer devant la hiérarchie et, dans certains cas, devant les laïques; supporter l'indifférence, l'incompréhension, l'opposition, l'hostilité, le manque de confiance, l'insuccès; ainsi Jésus! La croix n'est-elle pas l'instrument de la rédemption? »

C'est le cardinal Pizzardo qui écrit:

« L'assistant doit avoir une telle richesse de vie spirituelle qu'elle lui permette de s'appliquer le mot de saint Bernard, qui disait de la Vierge: *Plena sibi, superplena nobis*; l'assistant doit pouvoir se dire: *Plenus sibi, superplenus aliis*.

Citons, enfin cet extrait de la belle conclusion par laquelle Mgr Courbe termine son exposé sur l'assistant ecclésiastique:

« Tâche importante, sans doute.

L'importance du rôle de l'assistant ecclésiastique ressort avec évidence de la haute mission et de la *très noble tâche* à lui confiée: « Toutes les directions, toutes les branches de l'Action catholique portent l'empreinte de ce que l'assistant ecclésiastique sait et veut réaliser. » (Pie XI aux assistants diocésains, 19-9-30.) Au surplus, l'assistant a, lui aussi, un rôle *propre et irremplaçable*.

Pour ma part — je l'ai constaté depuis des années que je suis les travaux de l'Assemblée des Éminentissimes cardinaux et archevêques de France — les solutions proposées aux *problèmes* de l'heure ne trouvent leur application que dans la mesure où un prêtre intervient.

Avec quelle ferveur, avec quelle générosité, avec quelle joie, l'assistant ecclésiastique doit-il *répondre à l'appel confiant* de la hiérarchie, tel que Pie XI le proclamait dans son discours aux assistants diocésains le 19 septembre 1930: *In manibus tuis sortes meae*¹. »

L'INSTITUTION DE L'ASSISTANT ECCLÉSIASTIQUE

De l'exposé de Mgr de Vizcarra, évêque titulaire d'Eresus, assistant général de l'Action catholique espagnole, qui traite aussi de la question des assistants ecclésiastiques, nous extrayons le passage suivant relatif à la formation spéciale qui doit être donnée dans les Séminaires aux futurs assistants et, d'une façon plus générale, à tous les séminaristes.

Il s'appuie sur ce texte de Pie XI s'adressant aux évêques des Philippines²:

« Notre déjà longue expérience nous a montré qu'en chaque pays le sort de l'Action catholique est entre les mains du clergé et que celui-ci, à cause de cela, doit connaître théoriquement et pratiquement cette nouvelle forme d'apostolat qui fait partie du ministère sacré. Connaissant votre paternelle sollicitude pour le salut des âmes, nous savons que vous ferez en sorte que tous vos prêtres reçoivent cette préparation; que les jeunes lévites la reçoivent au Séminaire dans le cours de théologie pastorale dont actuellement l'Action catholique

1. Mes destinées sont dans ta main.

2. A. A. S., vol. XXXIV, p. 256-257.

doit faire partie intégrante, au même titre que les formes classiques de l'apostolat; et que les prêtres qui sont déjà à leur champ de travail la reçoivent dans des sessions spéciales de retraites et d'études et par tous les moyens que saura susciter votre zèle. Les prêtres ainsi formés — et nous demandons la même chose aux religieux — devront se consacrer à la tâche difficile de la préparation spirituelle et pratique des laïques à l'Action catholique. »

Et Mgr de Vizcarra ajoute:

« Comme nous le voyons par ces paroles de Pie XI aux évêques des îles Philippines, la préparation théorique et pratique du prêtre au nouvel apostolat de l'Action catholique doit s'acquérir au Séminaire, parce que maintenant cet apostolat fait partie du ministère sacré et doit être considéré comme un nouveau chapitre de la théologie pastorale.

Aujourd'hui, heureusement, ont disparu de la plupart des Séminaires les obstacles que certains vieux supérieurs et professeurs opposaient à des nouveautés qui n'avaient pas été léguées par nos vénérables prédécesseurs, et l'étude de l'Action catholique est à l'honneur, non seulement dans les cours de théologie pastorale, mais aussi chez des élèves plus jeunes.

Dans de nombreux Séminaires, dans le but de se former, les élèves eux-mêmes ont constitué des groupes d'Action catholique, établis selon les statuts nationaux et sous la direction du supérieur, qui remplit le rôle du curé, eux-mêmes remplissant les rôles de membres et d'assistants. [...]

Dans d'autres Séminaires, les élèves les plus âgés vont dans les paroisses les jours de fête et aident les curés ou les assistants à diriger des groupes de jeunes aspirants, à présider des cercles d'études, à enseigner des chants et autres œuvres semblables.

Cela se fait particulièrement dans les Séminaires qui retiennent pendant un an ou plus les jeunes prêtres nouveaux ordonnés pour qu'ils s'initient aux sciences sociales et qu'ils exercent divers ministères dans des églises désignées par l'évêque, avant d'occuper des postes définitifs. »

Les conclusions générales du Congrès

A la fin du Congrès mondial de l'Apostolat des laïques, lecture fut donnée des conclusions suivantes :

INTRODUCTION

Le Congrès mondial de l'apostolat des laïques, rassemblé dans la Ville Éternelle et représentant les catholiques de 74 pays et 38 organisations catholiques internationales, tient à exprimer tout d'abord sa respectueuse et fervente gratitude à S. S. le pape Pie XII, qui a daigné encourager cette réunion mémorable. Il remercie le Saint-Père, chef suprême ici-bas de tout l'apostolat de l'Église, pour la confiance qu'il a ainsi manifestée une fois de plus à ceux de ses fils qui sont engagés dans la vie du monde.

LE PLAN DE DIEU

L'apostolat des laïques est prévu et voulu par Dieu dans son plan d'amour rédempteur. Dieu a créé le monde et l'a racheté du péché par son Fils incarné, Jésus-Christ, qui prolonge sa présence et sa mission par l'Église qu'il a fondée et qu'il anime de son esprit.

C'est lui qui a institué une Église de nature hiérarchique pour l'édification de son Corps mystique, afin que tous les membres, chacun à sa place, collaborent à la croissance du Corps par la foi et la charité. (Cf. *Eph.*, IV, 11 sq.)

Le laïcat dans l'Église, fidèle à sa vocation de peuple de Dieu, collabore avec la hiérarchie au salut des âmes et travaille pour promouvoir dans le monde des conditions de vie temporelle aptes à faciliter la mission rédemptrice de l'Église.

Ainsi se réalise l'intention de Dieu de tout instaurer dans le Christ.

MISSION DU LAÏCAT

L'apostolat des laïques, guidés par la hiérarchie, découle de leur appartenance au Corps mystique par le Baptême, du sacrement de la Confirmation, de la charité divine diffusée en chacun par l'Esprit-Saint et des exigences sociales du christianisme. Il présuppose que tout chrétien sache et

admette, en fait, que le christianisme ne consiste pas seulement à pratiquer ses devoirs religieux en certaines circonstances déterminées, mais à vivre, par la grâce du Christ, la vie de l'Église à chaque instant et en chacune de ses actions.

Cet apostolat consiste, en premier lieu, à acheminer les hommes, dans le plein respect de leur liberté, vers la vérité et l'amour du Christ; il implique aussi un rayonnement des principes et de l'esprit évangéliques sur les institutions et les structures humaines de l'ordre temporel. C'est là surtout que le laïque exerce une fonction irremplaçable.

URGENCE DE CET APOSTOLAT

Les conditions du moment réclament plus impérieusement que jamais cet apostolat. La croissance et l'unification de la population du globe, les progrès scientifiques, techniques et culturels, les institutions et les structures de plus en plus amples et complexes qu'ils suscitent, d'une part; le matérialisme et toutes les fausses idéologies qui aspirent à un totalitarisme destructeur de la personne et de la famille humaines, d'autre part, autant de facteurs qui requièrent la présence agissante d'apôtres laïques dans tous les secteurs de la vie moderne.

DIVERSITÉ ET UNITÉ

L'apostolat des laïques, tant individuel qu'organisé, peut présenter et présente, de fait, une grande multiplicité de formes, selon son type d'organisation (paroisse, milieux, etc.), selon son champ d'activité (action proprement religieuse, activité charitable, action culturelle, sociale, civique, etc.) et selon sa dépendance de la hiérarchie. Toutefois, pour variées que soient ses formes, l'apostolat des laïques, expression de la charité de l'Église, reste un par sa source et sa finalité. Cette unité appelle donc une collaboration fraternelle entre tous et une coordination appropriée de leurs efforts.

FORMATION

Pour être fidèles à leur vocation, les laïques ont absolument besoin d'une formation adéquate pour laquelle le ministère des prêtres est indispensable et dont les organisations elles-mêmes ont le devoir de se préoccuper. Cette formation

doit être telle que les plus doués parmi eux puissent assumer des responsabilités de chefs.

En premier lieu, ils garderont éveillé en eux le désir de la perfection évangélique, qui est communion avec Dieu dans la foi, l'espérance et l'amour. Ils chercheront à promouvoir, à l'intérieur comme au dehors de la famille, une éducation religieuse apte à faire comprendre à l'enfant, selon ses capacités, la grandeur du don de Dieu, et ils s'efforceront d'acquérir une formation doctrinale répondant à leur état. Ils participeront avec une conscience toujours plus éclairée à la prière liturgique et à la vie sacramentelle de l'Église. Possédant dans la Vierge Marie, Reine des apôtres, un parfait exemple de la créature docile à l'appel de Dieu et comblée par la grâce du Christ, ils aspireront sous sa protection à une vie spirituelle de plus en plus profonde. Ils sauront comprendre, en la regardant, la valeur apostolique de la contemplation et de la souffrance. Pour que cette vie intérieure, source et condition de tout apostolat, déploie sa pleine efficacité, ils auront soin de connaître les méthodes d'apostolat les plus appropriées au milieu dans lequel ils exercent leur activité.

Pour être à même de rendre un témoignage chrétien intégral et efficace et promouvoir ainsi le vrai progrès de l'humanité, ils auront à cœur de posséder une compétence professionnelle de plus en plus incontestable.

Ils doivent être prêts à faire un usage complet et intelligent de tout l'apport positif des techniques modernes (presse, cinéma, radio, télévision) pour la diffusion et la pénétration du message évangélique.

Ce dont notre époque a le plus besoin, c'est de voir unifier, sous la lumière de la sagesse chrétienne, les différentes branches de la culture, tâche qui requiert l'union harmonieuse de la compétence et de la foi.

ORDRE SOCIAL

Une des œuvres les plus urgentes au moment actuel, et que l'Église peut surtout réaliser à travers l'action des laïques, est aussi l'instauration d'un monde économique et social vraiment chrétien. Ordre dans lequel « la personne humaine soit reconnue comme fondement, fin et sujet » (cf. Pie XII, radio-message de Noël 1941), et où ses droits essentiels puissent trouver une possibilité concrète de s'affirmer et de

se développer. Il importe d'envisager avec une sollicitude particulière la condition des plus déshérités et de rechercher la solution des problèmes cruciaux de notre temps: répartition plus équitable des ressources matérielles, logement, hygiène, sécurité sociale, participation aux biens de la culture, présence responsable et active dans le monde économique et dans la vie publique. La famille doit trouver les conditions propices à sa stabilité et à son développement, et la femme doit acquérir, conserver, ou retrouver, si elle l'a perdue, la possibilité d'accomplir sa mission d'épouse et de mère, et d'exercer sa fonction économique au sein de la famille.

ORDRE INTERNATIONAL

La solution des grands problèmes économiques et sociaux se trouvera de plus en plus sur le plan international. Il est donc nécessaire pour les catholiques de prendre courageusement leur responsabilité en ce domaine.

Ils participeront, en conséquence, à la vie des organisations et institutions existantes pour y assurer la présence du ferment chrétien.

Ils travailleront au développement des organisations internationales catholiques, dont le rôle est d'exprimer authentiquement les positions chrétiennes, surtout devant les organismes internationaux de tous ordres.

Ils s'attacheront à susciter des « vocations » et à donner aux catholiques désireux de travailler sur le plan international une formation qui leur confère une compétence indiscutable.

POUR LA PAIX DU MONDE

Afin que s'établisse une paix durable fondée sur la vérité, la justice, la charité et la reconnaissance effective des droits fondamentaux des hommes et des peuples, les participants de ce Congrès, constatant le développement de la vie internationale, s'emploieront de tous leurs efforts à la création d'une conscience supranationale, d'inspiration chrétienne, respectueuse, certes, des diversités nationales, mais réunissant les hommes dans la recherche et au service du bien commun mondial.

L'ÉGLISE PERSÉCUTÉE

Les participants de ce Congrès regardent avec une émotion profonde leurs frères persécutés. Ils savent que l'Église,

à l'image du Christ, sera toujours crucifiée et qu'elle l'est d'une façon particulière en ceux de ses membres qui souffrent pour la foi. Ils se considèrent comme solidaires des milliers de chrétiens qui sont aujourd'hui victimes des persécutions si violemment menées par les militants d'idéologies athées, et s'unissent à eux dans un commun élan de prières, de sacrifices et d'action. Avec eux, ils appellent sur leurs persécuteurs la grâce de la conversion. Ils protestent, à cette occasion, contre toutes les violations qui, en quelque lieu et sous quelque forme que ce soit, portent atteinte aux droits sacrés de la personne humaine.

APPEL À TOUS

Le Congrès unanime, renouvelant au Saint-Père et à la hiérarchie l'expression de ses sentiments de filiale gratitude, affirme une fois de plus, en cette circonstance exceptionnelle, au Pasteur suprême, à tous les évêques et aux prêtres qui les représentent, son indéfectible fidélité.

Il adresse un solennel appel à tous les catholiques pour les inviter à se sacrifier sans compter pour le service du Christ en participant, d'une façon toujours plus personnelle et vivante, à l'apostolat de son Église, en vue d'une mission de charité, de lumière et de paix;

à tous les chrétiens, à quelque confession qu'ils appartiennent, à tous ceux qui croient en un Dieu transcendant, intervenant par amour dans l'histoire humaine, pour que tous s'unissent dans l'affirmation des droits imprescriptibles de Dieu et dans un accomplissement généreux de sa volonté au sein de la vie publique, comme au sein de la vie privée de chacun;

à tous les hommes de bonne volonté, soucieux de sauvegarder l'intégrité de la personne humaine et le respect de ses destinées, pour maintenir et promouvoir, dans un ordre temporel fondé sur le droit naturel, la primauté des valeurs spirituelles;

à tous, enfin, le Congrès mondial de l'apostolat des laïques adresse un appel fraternel, les conviant à travailler ensemble sur ces bases à l'instauration d'une communauté internationale vraiment humaine, condition indispensable de tout espoir de paix.

Origines et tendances de l'apostolat laïc au Canada français¹

ORIGINES ÉLOIGNÉES

La collaboration des laïcs à l'œuvre apostolique de l'Église est l'un des traits les plus constants et les plus remarquables de l'histoire du Canada français. Le premier geste du découvreur du pays, Jacques Cartier, en 1534, est de planter une croix en terre canadienne et d'enseigner le vrai Dieu aux sauvages qui se pressent autour de lui, partagés entre la crainte et l'émerveillement. Le fondateur de Québec, Samuel de Champlain, écrit lui-même dans ses mémoires de voyages, publiés en 1613: « J'espère que Dieu fera à Sa Majesté (le roi de France) la grâce un jour, pour le service de Dieu, de sa grandeur et le bien de ses sujets, d'amener plusieurs pauvres peuples à la connaissance de notre foi pour jouir un jour du royaume céleste. » Sur un bateau d'immigrants parti à destination du Canada en toute hâte et sans compter de prêtre à bord, un laïc fort versé dans les choses de la religion, Marc Lescarbot, assume au gré de tous le rôle de prédicateur. Ce même Lescarbot écrira quelques années plus tard: « Je ne serai point honteux de dire qu'ayant été prié de donner quelque temps de mon industrie à enseigner chrétiennement notre petit peuple, pour ne vivre en bêtes et pour donner exemple de notre façon de vivre aux sauvages, je l'ai fait pendant tout le temps que nous y avons été. » La fondation de Montréal, métropole du Canada, a son origine dans les préoccupations mystiques d'un apôtre laïc, Jérôme de La Dauversière, et fut placée dès le début sous la protection de la sainte Vierge. Dans une brochure publiée vers 1656 pour justifier la fondation de Montréal, La Dauversière expliquait les motifs qui avaient inspiré les fondateurs: On l'avait risquée (la fondation de Montréal), écrit-il, « *parce que les laïcs sont obligés de contribuer à la conversion des infidèles* » et il allègue l'exemple des « saintes femmes qui servaient les apôtres, ces ambassadeurs divins », et des « premiers chrétiens *séculiers* de Rome ».

De nombreux laïcs payèrent du martyre leur zèle pour la conversion des sauvages du Canada. Les deux plus connus, parce que l'Église les a déclarés bienheureux, sont Jean de La Lande et René Goupil. Ce dernier, compagnon d'un autre martyr, le Père Isaac Jogues, fut brutalement abattu en 1643 par les Iroquois pour avoir tracé sur le front d'un enfant le signe de la croix.

1. Extrait du rapport sur l'apostolat des laïcs au Canada français préparé par le Secrétariat national de l'Action catholique canadienne à l'intention des délégués présents au Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs.

Dès le xvii^e siècle, commencèrent de fleurir au Canada de nombreuses associations apostoliques de laïcs, la plupart des congrégations et archiconfréries placées sous la protection de Marie ou de la Sainte Famille. Vers le milieu du xix^e siècle, dans un diocèse représentatif, celui de Montréal, l'évêque dans un mandement, recommandait aux fidèles de s'inscrire dans quatre sociétés principales: la Propagation de la Foi, la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul qui venait de prendre pied au Canada, l'Adoration Perpétuelle qui connaissait déjà, à cette époque, un rayonnement mondial, et la Société de Tempérance, association proprement canadienne destinée à combattre les méfaits de l'alcoolisme. Quelques années plus tard, le même évêque, constatant l'influence croissante de la presse, fondait un journal catholique en langue anglaise et décidait que ce journal serait *rédigé par des laïcs*.

ORIGINES RÉCENTES

Avec la fin du xix^e siècle, l'apostolat des laïcs au Canada français devait connaître plusieurs formes nouvelles. En 1884, sont fondées les Ligues du Sacré-Cœur, ligues de prière et d'action, dont le but est de grouper les hommes et les jeunes gens sous la protection du Sacré Cœur en vue d'en faire des apôtres actifs pour le bien. Dès 1910, une fédération de toutes les Ligues du Canada était fondée.

En 1904, était créée l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française, sur le modèle des mouvements du même genre établis quelques années plus tôt en France, en Italie et en Belgique.

Ces deux associations contribuèrent à lancer au Canada le mouvement des retraites fermées, qui, sous l'impulsion de plusieurs communautés religieuses et de nombreuses associations laïques, devait connaître un prodigieux développement au pays de 1910 à 1950. Pour prolonger le travail de ces retraites, de multiples Ligues d'Anciens Retraitants prirent naissance pendant la même période.

Vers le milieu du xix^e siècle, le Canada français reprenait contact avec la tradition des Récollets de France, qui avaient été à l'origine du pays. Ce développement permit de remettre à jour définitivement le Tiers-Ordre de Saint-François. En 1910, dans la seule province de Québec, le Tiers-Ordre comptait au delà de 50,000 membres.

Vers la fin du xix^e siècle, les Pères Oblats lançaient au Canada la Confrérie des Dames de Sainte-Anne. Cette association devait, au cours du siècle qui allait suivre, pénétrer graduellement la plupart des paroisses du Canada français.

En même temps que prenaient forme des associations à but religieux ou éducatif, des apôtres laïcs se préoccupaient, avec l'autorité religieuse, de mettre sur pied des œuvres et organismes destinés à appliquer dans les domaines social, économique, professionnel et autres les enseignements sociaux

de Léon XIII et de ses successeurs. Ce furent tantôt des œuvres de presse et d'éducation populaire, comme l'*Action sociale catholique* de Québec, le *Droit* d'Ottawa et le *Devoir* de Montréal, l'Ecole Sociale Populaire, les Semaines sociales du Canada. Ce furent tantôt des associations syndicales ou professionnelles, telles que les Syndicats catholiques (aujourd'hui Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada) fondés en 1912, l'Union Catholique des Cultivateurs, fondée en 1924 mais dont les premiers cercles datent de beaucoup plus loin, l'Association Professionnelle des Voyageurs de Commerce catholiques, fondée en 1910. Ce furent tantôt des efforts sur le plan de l'enseignement, par exemple la fondation de Facultés de Sciences sociales dans les universités catholiques, la publication de lettres pastorales sur les questions sociales, etc.

Le dernier quart de siècle, enfin, a vu la naissance de mouvements nouveaux, comme le scoutisme et les mouvements spécialisés d'Action catholique. Les premières troupes scoutes au Canada furent fondées au début des années 20. La J. O. C fut lancée à Montréal en 1932, après certains essais en 1928. La J. E. C. fut fondée en 1935; la J. I. C. et la J. A. C. en 1936; la L. O. C. en 1939. Le développement de ces mouvements spécialisés et la distinction devenue plus claire entre l'Action catholique et l'action sociale ont influencé profondément la structure actuelle de l'apostolat laïc au Canada français.

TENDANCES ACTUELLES

La distinction entre l'Action catholique et l'action sociale informe de plus en plus les structures de l'apostolat chrétien au Canada français. Au sein même de l'épiscopat, il existe, depuis plusieurs années, une Commission épiscopale d'Action catholique et une Commission épiscopale d'Action sociale.

La première commission s'intéresse de plus près aux mouvements spécialisés, aux associations de piété et d'apostolat, aux problèmes spécifiquement religieux ou moraux que pose le milieu pour la vie chrétienne des laïcs, tels que moralité publique, éducation chrétienne de la classe ouvrière, christianisation du cinéma et de la radio, formation d'élites laïques militantes.

La seconde commission étudie particulièrement les problèmes concernant l'organisation syndicale et professionnelle, les œuvres de charité et d'assistance, l'immigration, la sécurité sociale, la législation ouvrière, etc.

ACTION CATHOLIQUE

Sur le plan international, seuls les mouvements spécialisés d'Action catholique ont reçu jusqu'ici le mandat d'Action catholique de NN. SS. les évêques réunis en assemblée. Les grandes associations, comme les Ligues du Sacré-Cœur, les

Congrégations mariales, les Cercles Lacordaire, sont considérées sur le plan national comme exerçant une action complémentaire ou voisine de celle de l'Action catholique. Dans plusieurs diocèses, l'une et/ou l'autre de ces associations sont officiellement mandatées comme étant d'Action catholique. Sont également rattachés à l'Action catholique, avec des modalités qui varient selon les diocèses, des services spécialisés par l'objet, par exemple Service de Presse dans le diocèse d'Ottawa, Service du Film dans le diocèse de Québec, Service de Préparation au Mariage dans le diocèse de Montréal, journal diocésain dans le diocèse de Saint-Jean. A tous les échelons, paroissial, diocésain et national, existent ou se créent des organismes de coordination visant à réaliser une certaine intégration entre les initiatives multiformes de tous les mouvements et organismes considérés comme se rattachant à l'Action catholique.

ACTION SOCIALE

De multiples mouvements économico-sociaux, catholiques de nom ou d'inspiration, ont pris naissance depuis un demi-siècle. La C. T. C. C., mouvement syndical catholique, groupe près de 100,000 membres. L'Union Catholique des Cultivateurs, association professionnelle du milieu rural, compte 40,000 membres et publie un hebdomadaire, *la Terre de chez nous*, qui tire à 80,000 exemplaires. D'innombrables initiatives ont jailli dans le domaine des loisirs, surtout sur le plan paroissial. Les réalisations coopératives — coopératives de crédit et d'épargne, coopératives agricoles, coopératives d'habitation, etc. — se comptent par milliers. De nombreuses œuvres de service social catholique ont été mises sur pied; grâce à des Ecoles professionnelles établies aux Universités de Québec et de Montréal, on essaie de former, pour ces œuvres, des travailleurs soucieux à la fois de perfection technique et d'apostolat.

RENCONTRE

Entre le secteur de l'action sociale et celui de l'Action catholique, existent plusieurs points de rencontre. Bon nombre de dirigeants de la C. T. C. C. ont reçu leur première formation dans la J. O. C. ou la J. E. C. La J. A. C. a préparé plusieurs dirigeants ou propagandistes permanents pour l'U. C. C. Les enquêtes de la L. O. C. sur l'habitation ouvrière et le syndicalisme ont déclenché le mouvement des coopératives d'habitation et la fondation de plus d'un syndicat. Les préoccupations des uns font naître, complètent ou appuient celles des autres. Les uns et les autres ont conscience de remplir une fonction essentielle à la transformation chrétienne du milieu. Ils travaillent dans un climat général d'amitié mutuelle.

La prière du Souverain Pontife

pour les laïcs de l'Action catholique

Seigneur Jésus, qui nous avez appelés à l'honneur de fournir notre humble apport à l'œuvre de l'apostolat hiérarchique, vous qui avez demandé au Père céleste, non pas de nous retirer du monde, mais de nous garder du mal.

Accordez-nous en abondance votre lumière et votre grâce pour vaincre en nous-mêmes l'esprit des ténèbres et du péché pour que — conscients de notre devoir, persévérants dans le bien, enflammés de zèle pour votre cause, — par la force de l'exemple, de la prière, de l'action et de la vie surnaturelle, nous nous rendions chaque jour plus dignes de notre sainte mission et plus aptes à établir et à assurer entre les hommes, nos frères, votre règne de justice, de paix et d'amour.

L'ŒUVRE DES TRACTS

296. *Nos devoirs envers le Pape.* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
 297. *L'Attaque des Soviets contre le Vatican.* Mgr Fulton Sheen
 298. *La Délinquance juvénile et la guerre.* R. P. Valère Massicotte, O. F. M.
 299. *Un programme de prophylaxie.* Paul Gemahling
 300. *Le Centenaire des Sœurs Grises.* Abbé Léonide Primeau
 301. *Pourquoi voter — Comment voter.* E. S. P.
 302. *Russie et communisme.* E. S. P.
 303. *La Terre qui naît.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
 304. *Le foyer familial et la responsabilité des parents.* J.-Omer Asselin
 305. *Varennes agricole.* Firmin Létourneau
 307. *S. S. Pie XII et la Papauté.* Chanoine Alphonse Fortin
 308. *L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu.* Maurice Ruest, S. J.
 309. *Kar Lueger.* P. Coulet
 310. *Justice pour la Pologne.* Abbé L. Lefebvre et Dr J. J. McCann, M. P.
 311. *Le Canada, son passé, son avenir.* Thibaudeau Rinfret
 312. *L'Évolution de l'Action catholique ouvrière.* Abbé Maxime Hua
 313. *Bases essentielles de l'Union panaméricaine.* Guillermo Gonzalez, S. J.
 315. *Journal de retraite.* Joseph Toniolo
 316. *Centenaire de la conversion du cardinal Newman.* Alexandre Dugré, S. J.
 317. *Faut-il continuer la lutte contre le communisme ?* E. S. P.
 318. *La vérité sur l'Espagne.* Mgr Pla y Deniel
 319. *La Charité chrétienne.* Eugène Thérien
 320. *Voix catholiques de l'Allemagne et de l'Autriche.* Episcopat
 321. *Au pays de Joliet.* Dollard Cyr
 322. *Les œuvres pontificales de charité durant la guerre.* R. P. Cavalli, S. J.
 323. *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres en Gaspésie.* Abbé Pierre Veilleux
 324. *Franco et l'Espagne.* E. S. P.
 325. *La première Sainte américaine.* Luigi d'Apollonia, S. J.
 326. *Cinquante ans de journalisme catholique.* E. S. P.
 328. *Pour les bibliothèques publiques.* G.-E. Marquis
 329. *L'Établissement des jeunes.* J.-M. Gauvreau
 330. *Dans les trois Amériques.* Chanoine Cardijn
 331. *Regards sur l'Allemagne occupée.* E. S. P.
 332. *Les « témoins » d'une sottise.* René Bergeron
 333. *L'Apostasie des temps nouveaux.* R. P. Desqueyrat, S. J.
 334. *Le Bx Contardo Ferrini.* Gaetano di Sales
 335. *Mgr Philippe Perrier.* Omer Héroux
 336. *L'U. R. S. S., terre d'oppression.* E. S. P.
 337. *Bernardin Realino.* J. L'Archevêque, S. J.
 338. *Le Logement ouvrier.* Chanoine Lesage
 339. *Quelle est la bonne Église ?* R. P. Patrick Harvey, S. J.
 340. *Sous le régime soviétique.* XXX
 341. *La Retraite de trente jours.* Joseph Ledit, S. J.
 342. *Catholiques de tous les pays, unissez-vous !* R. P. Remigius Dieteren, O. F. M.
 343. *Une vie rayonnante.* Mme Rocheleau Rouleau
 344. *Vers les brebis perdues.* Abbé Georges Thuot
 345. *Vers la compétence.* R. P. Archambault, S. J.
 346. *Lecteurs et Libraires I.* P. P. Gay, C. S. Sp.
 347. *Lecteurs et Libraires II.* P. P. Gay, C. S. Sp.
 348. *Jeunesse communiste internationale.* E. S. P.
 349. *Pour un dimanche chrétien.* R. P. Archambault, S. J.
 350. *Le Mouvement international catholique.* Giovanni Hoyois
 351. *Qu'est-ce que la Bible ?* J.-L. Vézina, S. J.
 352. *La paix pour la famille et par la famille.* R. P. Bernardin Verville, O. F. M.
 353. *La Hongrie dans l'état de fer.* J. Navier
 354. *L'Eglise de Chine.* P. Mertens, S. J.
 356. *Le Jubilé sacerdotal de Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
 357. *La dixième province du Canada.* E. S. P.
 358. *Le Comité de la Surveillance française en Amérique.* Abbé Adrien Verrette
 359. *Formation religieuse dans l'enseignement secondaire.* P. Fernand Porter, O. F. M.
 360. *Cinquante ans à la Délégation apostolique.* R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.
 361. *L'Année sainte.* R. P. Archambault, S. J.
 362. *Procédés actuels d'investigation de la conscience.* Joseph Géraud, P. S. S.
 363. *Qu'est-ce qu'une Sœur Blanche ?* O. T.
 364. *Jérusalem et les Lieux Saints.* E. S. P.
 365. *Les valeurs humaines dans le domaine rural.* Marie René-Bazin
 366. *Auxiliaires du Purgatoire.* Marie René-Bazin
 367. *Pourquoi aimer le Moyen Âge.* R. P. Benoît Lacroix, O. P.
 368. *Pourquoi une fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste.* Rodolphe Laplante
 369. *S. Exc. Mgr Léger.* I. S. P.
 370. *Paroisse et démocratie au Canada français.* S. Exc. Mgr Maurice Roy
 371. *Claver, émule de Xavier.* Jean Genest, S. J.
 372. *Marguerite Bourgeoys.* S. Exc. Mgr Léger
 373. *Les Carrières — X.* A.-J. Laurence et J.-A. Messier
 374. *L'Éducation chrétienne.* S. Exc. Mgr Léger
 375. *La doctrine sociale de Léon XIII et de Pie XI.* Joseph-P. Archambault, S. J.
 376. *Haiti, pays catholique et français.* I. S. P.
 377. *Les Neo-Canadiens.* René Gauthier
 378. *Dans le sillage de Mère Bourgeoys.* J. Donat Dufour
 379. *La vie religieuse d'après Pie XII.* R. P. René Carpentier, S. J.
 380. *Le bon Père Frédéric.* O. Lamontagne, O. F. M.
 381. *Le premier évêque de Gaspé.* Maurice Lebel, M. S. R. C.
 382. *Les Canadiens français et l'organisation militaire.* Lorenzo Paré
 383. *Le Tiers-Ordre et les autres associations.* Joseph Folliet
 384. *La Charité et les misères humaines.* Abbé Ch.-Edouard Bourgeois
 385. *La résistance de la Chine catholique.* I. S. P.
 386. *La mission de l'université.* S. Exc. Mgr Léger
 387-388. *Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs.* I. S. P.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

Prix: 15 sous l'exemplaire. Abonnement (10 numéros par année): \$1.00

LES ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, rue Saint-Laurent, Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

